

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 281-CX-1237

concernant l'ajout au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » concernant la modification du réseau de distribution électrique en fonction de la nouvelle construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-unième réunion, tenue le mardi 18 avril 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 5.3.3 b) du Règlement de régie interne de l'UQO;

**ATTENDU** que le financement du projet de construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) est assuré par l'octroi d'une subvention de Développement économique Canada, au montant de 9 100 000 \$, et d'une subvention du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche du gouvernement du Québec, au montant maximal de 5 750 000 \$;

**ATTENDU** l'octroi à la firme Boless Inc. du contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* », conformément à la résolution 287-CA-4173 du Conseil d'administration, en date du 18 avril 2005, et la résolution 2005-3-CEX-R-12 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 20 avril 2005;

**ATTENDU** la nécessité de rendre plus sécuritaire le réseau de distribution électrique du pavillon Alexandre-Taché;

**ATTENDU** les disponibilités budgétaires pour le lot 4;

**ATTENDU** les ordres de changement déjà adoptés (résolutions 270-CX-1187, 274-CX-1201 et 278-CX-1210);

**ATTENDU** l'analyse de l'ordre de changement effectuée par la firme Génivar dans le cadre de leur mandat;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Francine Rancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'ordre de changement au contrat de construction du « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » à la firme Boless Inc. au montant de 166 557,67 \$ (taxes incluses);

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 281-CX-1237**

concernant l'ajout au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » concernant la modification du réseau de distribution électrique en fonction de la nouvelle construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-unième réunion, tenue le mardi 18 avril 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, de signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit ordre de changement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 281-CX-1238

concernant les ordres de changement additionnels au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-unième réunion, tenue le mardi 18 avril 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 5.3.3 b) du Règlement de régie interne de l'UQO;

**ATTENDU** que le financement du projet de construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) est assuré par l'octroi d'une subvention de Développement économique Canada, au montant de 9 100 000 \$, et d'une subvention du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche du gouvernement du Québec, au montant maximal de 5 750 000 \$;

**ATTENDU** l'octroi à la firme Boless Inc. du contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* », conformément à la résolution 287-CA-4173 du Conseil d'administration, en date du 18 avril 2005, et la résolution 2005-3-CEX-R-12 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 20 avril 2005;

**ATTENDU** les coupures effectuées au projet durant la phase d'élaboration des plans et les imprévus de construction;

**ATTENDU** les disponibilités budgétaires pour le lot 4;

**ATTENDU** les ordres de changement déjà adoptés (résolution 270-CX-1187 et résolution 274-CX-1201);

**ATTENDU** l'analyse des ordres de changement effectuée par la firme Génivar ainsi que le consortium « Fortin, Corriveau, Salvail/Menkès Shooner Dagenais Letourneux architectes » dans le cadre de leur mandat;

**ATTENDU** que lesdits ordres de changement additionnels consistent à compléter certains éléments architecturaux, mécaniques ou électriques et à pallier aux imprévus de construction;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Serge Labine,

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 281-CX-1238**

concernant les ordres de changement additionnels au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-unième réunion, tenue le mardi 18 avril 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** les ordres de changement additionnels au contrat de construction du « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » à la firme Boless Inc. au montant de 241 582,71 \$ (taxes incluses);

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, de signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits ordres de changement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 281-CX-1239

concernant l'ajout au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » concernant le changement des tours d'eau en fonction de la nouvelle construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-unième réunion, tenue le mardi 18 avril 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 5.3.3 b) du Règlement de régie interne de l'UQO;

**ATTENDU** que le financement du projet de construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) est assuré par l'octroi d'une subvention de Développement économique Canada, au montant de 9 100 000 \$, et d'une subvention du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche du gouvernement du Québec, au montant maximal de 5 750 000 \$;

**ATTENDU** l'octroi à la firme Boless Inc. du contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* », conformément à la résolution 287-CA-4173 du Conseil d'administration, en date du 18 avril 2005, et la résolution 2005-3-CEX-R-12 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 20 avril 2005;

**ATTENDU** la nécessité d'augmenter la performance et la fiabilité du système de climatisation des édifices;

**ATTENDU** les disponibilités budgétaires pour le lot 4;

**ATTENDU** les ordres de changement déjà adoptés (résolution 270-CX-1187 et résolution 274-CX-1201);

**ATTENDU** l'analyse de l'ordre de changement effectuée par la firme Génivar dans le cadre de leur mandat;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Francine Rancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'ordre de changement au contrat de construction du « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » à la firme Boless Inc. au montant de 211 720,38 \$ (taxes incluses);

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 281-CX-1239**

concernant l'ajout au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » concernant le changement des tours d'eau en fonction de la nouvelle construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-unième réunion, tenue le mardi 18 avril 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, de signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits ordres de changement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 281-CX-1240

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'Université de Plovdiv « Paisii Hilendarski » (Bulgarie) et l'Université du Québec en Outaouais (Canada)

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-unième réunion, tenue le mardi 18 avril 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les relations déjà établies entre des professeurs de l'Université de Plovdiv et de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les projets d'échange et de collaboration entre les deux établissements;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par le Département d'informatique et d'ingénierie et la Chaire de recherche du Canada en photonique;

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente cadre;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Francine Rancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le protocole d'entente cadre entre l'Université de Plovdiv et l'Université du Québec en Outaouais;

**DE MANDATER** le recteur, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu